

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULÈME : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC RESPIRE JAZZ

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Conservatoire
Numéro : 2021-D-182

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 130 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 aout 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1er – Dans le cadre du festival Respire Jazz qui a lieu du 25 au 27 juin 2021 à Aignes et Puppéroux, est approuvée la convention de partenariat entre l'association Respire Jazz, sise 1 La Font des Choux 16620 Montboyer, et GrandAngoulême pour le conservatoire Gabriel Fauré.

Article 2 – La convention prévoit le prêt de 20 pupitres par le conservatoire à l'association pendant la durée du festival.

En contrepartie, Respire Jazz permettra à des élèves de se produire sur une scène du festival. Des places gratuites seront remises aux élèves et enseignants qui assureront un concert.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services de GrandAngoulême est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 13 juillet 2021

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 15/07/2021
Publié ou notifié,
Le 16/07/2021